

Financer votre formation

Créer ou se connecter à son compte CPF élue

Depuis le 7 janvier 2022, la **plateforme CPF**, accessible depuis votre ordinateur ou votre mobile, reprend l'ensemble des informations concernant vos **droits à la formation en tant qu'élue**. Sur cette dernière, vous pouvez retrouver votre montant disponible pour vos formations, votre historique ainsi que vous **inscrire** directement à des formations qui vous correspondent comme celles que vous propose **Élues Locales** (voir fiche **Financer votre formation - S'inscrire à une formation Élues Locales**).

1 / Se rendre sur la plateforme CPF

Pour accéder à la plateforme CPF et donc à votre compte formation élue, vous avez **deux possibilités** :

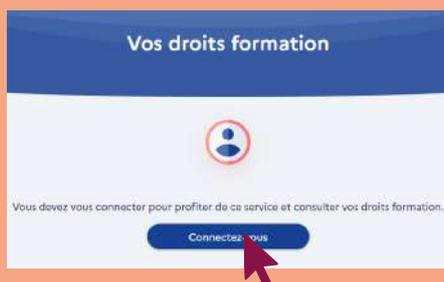


Rendez-vous sur le site :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

OU

Téléchargez l'application
MonCompteFormation

Accédez ensuite à votre espace dédié pour vous **connecter** ou **créer votre compte** :



2 / Créer son compte ou se connecter

A partir d'ici, vous avez **trois possibilités** :

1

Se connecter via FranceConnect :

nous vous conseillons de choisir cette option dans la mesure où cette connexion est obligatoire en cas d'inscription à une formation.



2

Se connecter via votre compte CPF :

si vous avez déjà un compte CPF élue ou professionnel et que vous ne souhaitez pas/ne pouvez pas vous connecter avec **FranceConnect**, cependant la connexion FranceConnect sera **obligatoire** dans la procédure d'inscription à une formation.



3

Se créer un compte :

si vous n'avez pas encore de compte CPF et que vous ne souhaitez pas/ne pouvez pas vous connecter avec FranceConnect.



Remplir les **4 étapes** pour finaliser l'inscription :

